CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

PRÉAMBULE

CAPITALES TOURS est une société anonyme (S.A.) au capital de 350 000 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° 311 810 824, code NAF 7911Z, SIRET 311 810 824 00020, dont le siège social est situé au 22 rue du Roi de Sicile, 75004 Paris. Immatriculation au registre des agents de voyage sous le n° IM075110062, auprès d'Atout France, 200/216 rue Raymond Losserand - CS 60043 - 75680 PARIS Cedex 14. Garantie financière assurée par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), 87-89 rue La Boétie, 75008 Paris. L'APST est un organisme de garantie collective qui assure une garantie totale des fonds déposés, prévue par le Code du Tourisme.
Assureur de Responsabilité Civile Professionnelle : Generali IARD, dont le siège social est situé au 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Police n° AP 389 521 pour un montant de garantie de 8 000 000 €, tous dommages confondus, par sinistre et par an.
Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par les dispositions des articles L 211-1 à L 211-17-1 et R 211-1 à R 211-11 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La brochure, le devis, le formulaire d'information précontractuelle standardisé, la proposition et le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant ci-après ou sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage, tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition ou le programme de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de devis, de proposition et de programme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais réels et justifiés qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.
Les agences de voyages clientes (détaillants) s'engagent expressément à transmettre à leurs clients tous les éléments d'information précontractuelle, contenus dans la brochure notamment, et transmis par la société CAPITALES TOURS, y compris les présentes conditions dans leur intégralité. Toute modification des présentes conditions et informations (telles que les informations relatives aux prix et au contenu des prestations de transport et de séjour) sera communiquée par écrit aux clients et aux agences de voyages clientes. Ces dispositions ne sont notamment pas applicables lors de la vente de titres de transport seuls, de locations de voiture seules ou de prestations d'hébergement seules.
CAPITALES TOURS agit en qualité d'organisateur au sens des dispositions de l'article L 211-2-IV du Code du Tourisme.
Conformément à l'article L 221-28, 12° du Code de la Consommation, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières ci-après sont applicables aux relations entre CAPITALES TOURS et le Client final ou les agences intermédiaires (détaillants) : elles précisent et complètent les conditions générales de la vente de voyages ou de séjours ci-dessus. Elles peuvent être modifiées par CAPITALES TOURS avant la conclusion du contrat de voyage en vertu de l'article R 211-3 du Code du Tourisme.
Certaines dispositions des présentes conditions ne s'appliquent pas aux ventes de voyages individuels « sur mesure » ou aux prestations « à la carte ». Les dispositions spécifiques sont communiquées au Client à l'inscription/réservation.

ARTICLE 1 - Objet et portée des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont applicables aux ventes effectuées à partir du 16/09/2026 pour des départs compris entre le 01/01/27 et le 31/12/27. Par conséquent, les présentes conditions de vente annulent et remplacent l'intégralité des conditions générales et particulières de vente figurant dans les brochures précédentes, pour les seules réservations effectuées à compter du 16 septembre 2026 concernant les départs entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2027. Il est précisé que les contrats conclus avant le 16/09/26 restent soumis aux conditions de vente et aux lois et réglementations en vigueur à la date de réservation.

ARTICLE 2 - Validité et acceptation des conditions de vente

L'achat de voyages, de séjours ou de prestations proposés en brochure ou sur mesure (à la carte) entraîne l'entière adhésion du Client à ces conditions générales et particulières de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions. Les informations communiquées au Client peuvent être modifiées par écrit avant la date de l'inscription/réservation ou après celle-ci, dans les conditions énoncées ci-dessous.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

L'inscription à un voyage, un séjour ou toute autre prestation engage définitivement le Client, qui ne peut annuler que dans les conditions de l'article 9 ci-après. Le signataire du contrat de voyage doit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour effectuer une réservation. Le signataire du contrat de voyage agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation : il garantit à ce titre être valablement autorisé à agir, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier. Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur. Si, au moment de l'inscription, la disponibilité du séjour ou de certaines prestations n'est pas certaine, le Client en sera informé par CAPITALES TOURS ou le détaillant, qui confirmera, selon le cas, la disponibilité ou l'indisponibilité du séjour ou de la prestation dans un délai de 7 jours. En cas d'indisponibilité, l'inscription sera caduque et l'acompte sera remboursé au Client, à l'exclusion de tout autre montant.
Les excursions présentées dans les brochures ne peuvent être réservées qu'en complément d'un circuit, d'un séjour ou d'un voyage à la carte. Il est impossible de s'inscrire à une excursion seule.

ARTICLE 4 - PRIX

Les prix indiqués dans nos brochures sont exprimés en euros et par personne, et varient en fonction de la date du voyage. Les prix doivent être systématiquement confirmés par CAPITALES TOURS avant la signature du bulletin d'inscription ou de tout autre document contractuel de l'agent de voyage valant inscription/réservation. Après celle-ci, aucune contestation du prix ne peut être prise en compte. En aucun cas le Client ne pourra réclamer un remboursement s'il a connaissance de tarifs plus avantageux pratiqués par d'autres opérateurs ou distributeurs ou le prestataire lui-même pour une prestation identique aux mêmes dates. Les ventes spécifiques, spéciales, promotionnelles ou privées sont valables pour une période de vente définie et ne sont pas rétroactives.
Le prix forfaitaire est fixé par participant au voyage pour l'ensemble des prestations convenues. Cependant, conformément aux conditions générales de vente, ce prix pourra être révisé selon l'article 5 ci-après, en application des dispositions de l'article R 211-8 du Code du Tourisme, ou modifié pour les motifs prévus à l'article 5 suivant. Seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix. En particulier, et sauf indication contraire, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix : les frais de délivrance des passeports et des visas, les frais de vaccination et de tests médicaux, les assurances, les excédents de bagages, les repas pris lors de la correspondance entre deux vols, les repas payants à bord des vols/trains/bateaux, les boissons, les éventuelles taxes de séjour et « resort fees » collectées par les hôteliers, le port des bagages, les excursions facultatives, les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.), les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits, tels que les grèves ou les conditions atmosphériques.
Dans le cas d'un forfait de voyage au départ de province avec pré- et post-acheminements, CAPITALES TOURS peut être amenée à confirmer un vol ou un train la veille ou le lendemain du vol international, pour des raisons techniques. Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice-versa, les frais d'hébergement et/ou de restauration ne sont pas compris dans le prix et restent à la charge exclusive du Client. Réservation sans transport : des frais supplémentaires de 50 € par personne peuvent être facturés au Client dans certains cas ; le Client en sera informé avant sa réservation. Les tarifs mentionnés dans notre brochure n'incluent pas nos frais de gestion. Toute inscription entraîne la perception par CAPITALES TOURS de frais forfaitaires de 15 € par personne. En cas de résolution du fait du Client, les frais de gestion ne sont pas remboursables. Les détaillants se réservent le droit de facturer des frais qui leur sont propres, tels que les frais de dossier, frais de service ou autres : se renseigner auprès de son détaillant.

ARTICLE 5 - RÉVISION DE PRIX

Les prix indiqués dans nos brochures sont TTC et ont été déterminés en fonction des données économiques en vigueur au 16/09/2026, date de l'élaboration de nos produits. Nos tarifs intègrent des prestations en devise(s) locale(s), calculées sur une base de taux de change au 16/09/2026, hors hausse éventuelle de la parité euro/devise locale, du carburant, de la surcharge transporteur, des taxes aéroportuaires et gouvernementales (notamment TVA et taxes de séjour/frais d'établissements) et du coût du visa éventuel si l'obtention de celui-ci est incluse dans nos prestations. Les prix indiqués dans nos devis sont déterminés en fonction des données économiques en vigueur à la date de la proposition. Les prix sont susceptibles d'être révisés à tout moment pour tenir compte des éventuelles variations des taux de change et des autres coûts des prestations incluses dans le forfait de voyage. Les montants des taxes aériennes, de sécurité, d'aéroport et des surcharges aériennes sont donnés à titre indicatif et sont modifiables sans préavis.
Dans le cas des forfaits prédéfinis en brochure, le prix du forfait est calculé sur la base d'un prix du vol spécialement négocié par CAPITALES TOURS dans une classe tarifaire dédiée, pour le jour de départ cité en référence et dans la limite du stock disponible. Lorsque le stock dans cette classe est atteint, un supplément pourra être appliqué pour les réservations effectuées dans une autre classe tarifaire, sur le même vol ou sur un autre vol ; le montant de ce supplément sera communiqué préalablement à la réservation.
Le prix de vente en vigueur au moment de l'inscription sera indiqué lors de la conclusion du contrat de voyage. En application des dispositions des articles L 211-12 et R 211-8 du Code du Tourisme, les prix peuvent évoluer à la hausse. Pour les clients déjà inscrits, aucune révision à la hausse des prix de leur voyage ou séjour ne pourra intervenir à moins de 20 jours avant la date prévue du départ. La majoration du prix est possible, y compris pour les prestations ayant été réglées partiellement ou intégralement, si elle est la conséquence directe d'une évolution :
- du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'une autre source d'énergie, étant précisé ici que le coût du carburant est susceptible d'évoluer selon deux facteurs : le coût du carburant en lui-même d'une part et la parité euro/USD d'autre part, les compagnies achetant leur carburant en USD. Le carburant d'aviation utilisé est le Jet Kérosène Cargo CIF NWE. La surcharge carburant (ou surcharge transporteur) des compagnies aériennes figure sur la ligne codée Q ou YQ ou YR et évolue selon une équation différente pour chaque compagnie aérienne. Le carburant utilisé pour les transports routiers en autocar est le gazole. Les compagnies de transport aérien et terrestre peuvent décider d'appliquer plusieurs hausses consécutives ;
- du niveau des taxes et redevances sur les services de voyages compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris la TVA locale, les droits d'entrée dans les sites, les taxes touristiques, le coût du visa, les taxes de séjour, les taxes de sortie de territoire, les taxes de franchissement de frontière, les taxes de survol, d'atterrissage, d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;
- des taux de change des devises entrant dans la composition des prix de revient (parité euro/dollar américain et/ou devise locale).
Les prix sont fonction des vols internationaux achetés en euros et des prestations terrestres et du transport domestique éventuel (vols et/ou train) achetés en devises, variables selon les destinations.
Les taux de devises utilisés au 16/09/2026 garantissent les prix, sur la base desdits taux. La part tarifaire en devise peut représenter, selon les destinations, 30 à 80 % du prix total du voyage. CAD : Canada / EUR : Autriche, Chypre, Ambassador Croisières, Espagne, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Maroc, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays Baltes, Polynésie française, Portugal, République Tchèque, Sénégal, Slovaquie, Suède, Turquie / INR : Inde / JPY : Japon / USD : Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, États-Unis, Guatemala, Indonésie, Mexique, Népal, Panama, Pérou, Sri Lanka, Vietnam / ZAR : Afrique du Sud.
CAPITALES TOURS en informe le Client par tout moyen sur support durable. Ces variations sont répercutées comme suit :
- pour les coûts de transport, les redevances et autres taxes, les variations sont répercutées intégralement au Client ;
- pour les taux de change, les variations sont répercutées au prorata et seulement sur les montants des prestations concernées.

En cas de majoration supérieure à 8 % du prix initial du voyage ou en cas d'erreur tarifaire manifeste, CAPITALES TOURS informe le Client par tout moyen sur support durable, au plus tard 20 jours avant le départ, des répercussions sur le prix total, du choix entre la résolution du contrat ou sa continuation, du délai raisonnable pendant lequel il peut exercer son choix et des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé. Le Client dispose de la faculté (1) de résoudre le contrat sans frais, par écrit sur un support durable, dans le délai raisonnable fixé suivant l'envoi de l'information, ou (2) d'accepter la modification de prix et, de fait, du contrat. En cas de résolution par le Client, les sommes versées, ne portant pas intérêt, lui seront totalement remboursées, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17.

ARTICLE 6 - TRANSPORT AÉRIEN

Le contrat indique la nature du vol prévu (vol régulier, vol low cost ou vol charter dit « spécial »), ces vols pouvant donner lieu à des escales. La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs arrêts (escales techniques) effectués au cours du voyage par ce même avion. Les pré- et post-acheminements font l'objet de mentions séparées au contrat et ne sont pas toujours possibles. Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de la publication de nos offres, à titre indicatif et sous réserve de modifications. Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendamment de la volonté de CAPITALES TOURS. CAPITALES TOURS ne peut être tenue responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires résultant d'événements extérieurs tels que les cas de force majeure et le fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, et le Client ne peut prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait. CAPITALES TOURS attire l'attention du Client sur le fait que le type d'appareil n'est communiqué qu'à titre indicatif et peut être modifié de façon discrétionnaire par la compagnie aérienne. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués au voyageur en temps utile avant le départ, lors de l'envoi des documents nécessaires au voyage, mais demeurent cependant susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ. Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs groupes ou individuels en classe de réservation spécifique, applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite du stock disponible. En fonction des transporteurs et de leur gestion des vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas nous pouvons être amenés à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation différentes, moyennant un supplément. Ce supplément vous serait communiqué lors de la confirmation des places. Tous nos stocks sont réservés en classe Économie, sans attribution de siège spécifique. Toute demande de surclassement (Éco Premium ou Affaires) ou de préférence de siège est soumise à un supplément tarifaire de la part de la compagnie aérienne et fera l'objet d'un devis qui devra être accepté par le Client. L'assignation d'un siège spécifique (de type couloir, fenêtre ou autre) et la réservation d'un service spécial (repas spécial, assistance fauteuil roulant, etc.) sont soumises à disponibilité et peuvent être modifiées de façon discrétionnaire par la compagnie aérienne, sans aucun préavis. Un changement d'aéroport peut se produire à l'aller ou au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) : sauf dans les cas de post-acheminements réservés par nos soins, nous ne pourrons être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables. Certains vols charters ne bénéficient d'aucune attribution préalable de sièges ni de repas spéciaux.

Identité du transporteur : Pour ses voyages, CAPITALES TOURS confie la réalisation de ses vols à des compagnies régulières, vols low cost ou vols affrétés (dits «spéciaux» ou «charters»). Une liste figure sur la page du voyage sous la rubrique «TRANSPORT», conformément au Règlement (CE) n° 2111/2005 et aux articles R 211-15 et suivants du Code du Tourisme. CAPITALES TOURS a recours aux services de compagnies aériennes françaises ou étrangères, dûment autorisées par la DGAC ou par leur autorité de tutelle à survoler et desservir les territoires français et de destination. Tout changement ou modification de la compagnie aérienne sera porté à la connaissance du Client dans les conditions des textes applicables. Le Client est informé que les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code («code share»), qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par l'appareil d'une autre compagnie ayant des services et une notoriété comparables. En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans l'Union européenne peut être consultée sur le site Internet suivant : https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/eu-air-safety-list_fr

Durée du voyage : Les durées indiquées France/France ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination, mais bien au nombre de nuitées incluses dans le voyage, hors transport. Des modifications d'heures et de dates peuvent intervenir tant au départ qu'à l'arrivée, imposées par les compagnies aériennes et entraînant un écourtement ou une prolongation du premier jour et du dernier jour du voyage, lesquels sont consacrés au transport international. Il est vivement recommandé au Client de ne prévoir aucun engagement la veille du départ en voyage ainsi que le lendemain du jour de retour. Les horaires des vols charters ne sont communiqués, par contrat, que quelques jours avant le départ, par tous moyens (courrier, e-mail, téléphone) ; ils ne sont pas contractuellement garantis et peuvent être modifiés, même après confirmation. En cas de retard ou d'allongement du temps de transport dus au transport aérien, CAPITALES TOURS interviendra auprès de la compagnie aérienne pour qu'elle prenne en charge les frais d'hébergement et de restauration.

Pré-/post-acheminements : Les tarifs préférentiels aériens et ferroviaires pour les pré-/post-acheminements de province s'entendent sous réserve de disponibilité et à condition que la compagnie désignée continue d'opérer au départ de la ville de départ du Client. Certaines villes de départ ne sont proposées qu'en train/TGV 2de classe. Nous nous efforçons de confirmer la meilleure connexion possible pour le Client. Cependant, selon la date d'inscription ou de départ, les horaires et jours d'opération des vols internationaux et le remplissage des avions et/ou des trains, CAPITALES TOURS peut être amenée à confirmer un vol ou un train la veille ou le lendemain du vol international. Ces vols ou trains ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables. Tous frais ou rachats de billets dus à des retards aériens lors des pré-acheminements et/ou des post-acheminements, résultant de causes indépendantes de la volonté de CAPITALES TOURS, sont à la charge du Client. Si le vol ou le train prévu pour effectuer le pré-acheminement ou le post-acheminement est annulé ou retardé pour quelque raison que ce soit, les compagnies se réservent la possibilité d'assurer le transport par tout autre moyen. CAPITALES TOURS décline toute responsabilité en cas de retard et/ou d'annulation des pré-acheminements ou post-acheminements réservés directement par le Client, ayant des conséquences sur l'exécution du voyage objet du contrat.

Bagages : CAPITALES TOURS vous conseille de ne placer ni bijoux, ni objets de valeur (appareils photo, caméscopes, papiers personnels, etc.), ni médicaments dans vos bagages enregistrés pour voyager en soute. Dans le cas contraire, nous vous conseillons d'effectuer une déclaration spéciale d'intérêt auprès de la compagnie aérienne lors de l'enregistrement, ce qui peut entraîner la facturation de frais spécifiques par la compagnie. En cas de perte, de livraison tardive ou d'avarie de bagages, n'oubliez pas de faire, dès votre arrivée, une déclaration auprès de la compagnie aérienne concernée, et au plus tard 7 jours (avarie) et 21 jours (retard) à compter du jour où le bagage aurait dû vous être délivré. Vous devrez fournir en sus de cette déclaration : les billets d'avion, le bon de commande, la carte d'embarquement, le billet d'enregistrement des bagages et le devis de remplacement ou de réparation. Dans ces cas, la compagnie aérienne est responsable des dommages, en vertu de la Convention de Montréal du 28 mai 1999, qui comporte des limitations de garantie. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables des objets oubliés lors de votre séjour et que nous ne nous chargeons pas de leur recherche et de leur rapatriement. Leur surveillance incombe aux clients. D'autre part, nous ne pouvons être tenus pour responsables de la confiscation et/ou de la destruction, lors des contrôles de sûreté aéroportuaires, des objets considérés comme dangereux.

Forfait sans vol : Nos produits peuvent être réservés sans les vols internationaux. Dans ce cas, nos services débutent à destination, au moment de la prise en charge par notre correspondant local, et se terminent le dernier jour à l'issue du transfert vers l'aéroport. CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant affecter l'intégrité du forfait, en cas de modification d'horaire, de retard ou d'annulation de vol par exemple. En cas d'arrivée retardée sur place ou de départ avancé, les prestations non consommées (transfert collectif, nuitée, repas, visites…) ne seront pas remboursées. Selon les circonstances, un transfert privé depuis ou vers l'aéroport pourra également être facturé.

ARTICLE 7 - HÉBERGEMENT

La liste des noms d'hébergements (hôtels, lodges, résidences, campements ou bateaux) est donnée à titre indicatif et n'est pas définitivement fixée lors de la signature du contrat de voyage, qui oblige CAPITALES TOURS uniquement quant à la catégorie et à la localisation de l'hébergement. Le Client est informé que la classification de son hébergement est mentionnée par référence aux normes locales (NL) de la destination, fixées par les autorités touristiques locales compétentes.

Chambre individuelle : Toute personne s'inscrivant et voyageant seule se verra logée en chambre individuelle et devra s'acquitter d'un supplément lors de la conclusion du contrat. Le supplément en chambre individuelle ne garantit pas un hébergement en chambre double à usage simple. Il est possible que la chambre ne dispose que d'un seul lit simple. Les chambres individuelles sont traditionnellement plus exiguës, en nombre limité et parfois moins bien situées dans l'hôtel.

Chambre double : Elle comporte deux lits jumeaux (dite chambre «twin»), et parfois un lit double.

Chambre triple ou quadruple : Cette possibilité n'est pas disponible dans tous les pays et le Client en sera informé avant de conclure le contrat. Dans la plupart des hôtels, les chambres triples et quadruples correspondent à une chambre double dans laquelle sont ajoutés un ou deux lits d'appoint supplémentaires (parfois lit de camp ou lit pliant, au confort sommaire), le plus souvent destinés à des enfants et ne convenant pas à un adulte : la surface et le confort initialement prévus pour deux personnes en seront réduits d'autant. En Amérique du Nord, les chambres triples et quadruples sont équipées de deux lits doubles avec une capacité maximum de 4 personnes. Les chambres dites «communicantes» sont disponibles dans certains établissements (parfois avec supplément), en nombre limité et sous réserve de disponibilité ; leur attribution est faite en priorité et sur demande aux familles avec enfants.

Occupation des chambres : Selon les usages de l'hôtellerie internationale et sauf mention contraire, les clients doivent libérer leur chambre avant midi le jour du départ, quelle que soit l'heure du départ. À l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 14 h 00, quelle que soit l'heure d'arrivée.

Premier service : Il s'agit du premier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par CAPITALES TOURS ; il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la compagnie aérienne.

Dernier service : Il s'agit du dernier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par CAPITALES TOURS ; il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la compagnie aérienne.

Nos prestations ne comprennent pas les boissons, sauf mention contraire. Quand elle est incluse, l'eau en bouteille n'est pas garantie pour toutes les destinations ; elle peut être proposée en carafe, au verre ou en fontaine. La formule «Tout Compris» ou «All Inclusive» comprend en général les petits-déjeuners, déjeuners, dîners, snacks et boissons locales, selon le descriptif fourni par l'hôtelier. Cette formule ne signifie pas pour autant que tout est gratuit. Toutes les prestations qui ne sont pas précisées ne sont pas incluses dans la formule réservée. Les jus de fruits pressés sont généralement en supplément. Toutes les boissons importées, sauf mention contraire, sont payantes. Seul le descriptif fait foi.

Pourboires : Les pourboires aux guides et aux chauffeurs ne sont jamais inclus dans le prix, sauf indication contraire, et sont laissés à l'appréciation des clients. Certains professionnels sont principalement rémunérés grâce aux pourboires récoltés en fin de circuit, mais peuvent l'annoncer en début de circuit, selon les usages locaux.

ARTICLE 8 - PAIEMENT DU PRIX

Sauf mention contraire, un acompte d'au moins 30 % du montant total du voyage et le montant de l'assurance complémentaire multirisques éventuellement souscrite sont demandés à l'inscription. Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 40 jours avant la date du voyage. Si le versement n'a pas eu lieu à la date convenue, le voyage sera considéré comme étant annulé du fait du Client, ce qui entraînera de ce fait l'application des frais de résolution tels que prévus ci-dessous. CAPITALES TOURS ne sera pas tenue de conserver la disponibilité du voyage, du séjour, du vol ou, d'une manière générale, des prestations, qui sont considérés comme annulés du fait du Client. Au cas où CAPITALES TOURS aurait accepté le versement d'un acompte à l'inscription inférieur à 30 % du montant total du voyage, les frais de résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donneraient cependant lieu à la perception par CAPITALES TOURS d'une pénalité égale à 30 % du montant total du voyage. Certaines offres peuvent faire l'objet de conditions de paiement dérogatoires, qui peuvent être plus restrictives (se reporter au support de l'offre concernée).

Pour toute inscription effectuée à moins de 40 jours avant la date de départ, le règlement de l'intégralité du prix du voyage est exigé. Les paiements sont effectués par tous moyens (avec une restriction pour les règlements par chèque bancaire, qui ne sont acceptés qu'à plus de 30 jours du départ) et sont libératoires à la date du bon encaissement des fonds. Le Client a la possibilité de payer comptant au moment de l'inscription : aucun escompte n'est applicable.

Cas particulier : Si le Client demande l'émission anticipée de ses billets d'avion, que cette demande intervienne au moment de l'inscription ou dans le délai compris entre l'inscription et 30 jours avant le départ, il doit payer, en complément de l'acompte, le montant total (taxes incluses) des billets d'avion.

Paiement par carte bancaire : CAPITALES TOURS accepte uniquement les cartes bancaires Visa ou Mastercard domiciliées en France ou dans l'Union européenne. Pour les cartes bancaires domiciliées hors UE ou au Royaume-Uni, des frais de dossier supplémentaires seront facturés.

Paiement en chèques-vacances ANCV : CAPITALES TOURS est conventionnée par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et accepte les chèques-vacances ANCV pour la France et les 26 autres pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède). Ils doivent être adressés par courrier recommandé ou remis en main propre à l'agence CAPITALES TOURS - 22 rue du Roi de Sicile, 75004 Paris, ou via le site pour les ANCV dématérialisés en mentionnant les références de votre voyage et/ou de votre facture. Le règlement en chèques-vacances est limité à 20 % du montant total du voyage

et viendra en déduction du solde de la facture. En cas de résolution d'un voyage du fait du Client ou de CAPITALES TOURS, les chèques-vacances ne sont pas remboursés. Un avoir pourra vous être attribué en fonction du délai entre la date de résolution et la date de départ, moyennant la retenue des frais incompressibles de dossier et de traitement ANCV, soit 4 % du montant réglé en chèques-vacances.

ARTICLE 9 - RÉSOLUTION PAR LE CLIENT

Conformément à l'article L 211-14-I du Code du Tourisme, le Client peut annuler le contrat à tout moment, moyennant le paiement des frais de résolution tels que stipulés ci-dessous. Toute demande de résolution émanant du Client devra être adressée à CAPITALES TOURS par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La date de réception de cette demande sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. Lorsque le Client a souscrit une assurance complémentaire auprès de CAPITALES TOURS, toute résolution donnera lieu à la retenue par la compagnie d'assurance du montant de l'assurance (prime) et des frais de dossier afférents, énoncés à l'article 17. En cas de résolution survenant après l'émission du (des) billet(s), les frais retenus seront de 100 % du montant du (des) billet(s). Les barèmes ci-dessous s'appliqueront sur le montant des prestations restantes.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure, comprenant un vol régulier :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 30 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant entre 30 et 22 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 50 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant entre 21 et 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 75 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant moins de 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 100 % du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure, comprenant un vol spécial :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 50 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant entre 30 et 22 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 65 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant entre 21 et 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 85 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant moins de 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 100 % du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure : Europe, France (Polynésie française), Irlande :

- Toute résolution survenant plus de 35 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 50 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant entre 35 et 15 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 75 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant moins de 15 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 100 % du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure : Ouzbékistan, Ambassador Croisières, Canada Hiver :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 50 % du montant total du prix du voyage.
- Toute résolution survenant moins de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non remboursables + 100 % du montant total du prix du voyage.

Ces frais de résolution ont été calculés en fonction de la date de résolution du contrat avant le début du voyage ou du séjour et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait de la remise à disposition des services de voyages concernés. Est considérée comme une annulation survenant moins de 9 jours avant le départ sur un vol régulier ou un vol spécial, et moins de 15 jours avant le départ sur un vol low cost ou sur un programme spécifique, la non-présentation d'un passager le jour du départ (no-show) ou sa présentation sans les documents de voyage (passeport, carte d'identité, visa, carnet de vaccination et autres) pouvant être nécessaires pour la réalisation du voyage concerné, ou encore son refus d'embarquer.

Toute modification ou annulation de prestations optionnelles réservées postérieurement à la réservation initiale et/ou en supplément du forfait prédéfini dans le contrat donne lieu à l'application de frais à hauteur de 100 % du prix de la prestation optionnelle, et ce dès la réservation, sauf conditions plus favorables selon les prestataires. Toute prestation non consommée ou partiellement consommée ne donnera lieu à aucun remboursement. Lorsque cela est applicable, nos frais de gestion (15 € forfaitaires par personne) sont strictement non remboursables en cas d'annulation. La surcharge carburant (ou surcharge transporteur) YQ/YR fait partie intégrante du prix du (des) billet(s) et n'est plus remboursée par les compagnies aériennes. Elle sera donc retenue en cas d'annulation des participants ou de non-présentation le jour du départ. Pour tout visa déjà émis ou en cours de délivrance, les frais de visa et d'obtention ne sont pas remboursables, en cas d'annulation des participants ou de non-présentation le jour du départ.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-14-II du Code du Tourisme, le Client a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI), survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, entraînent des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués, mais pas à un dédommagement supplémentaire.

ARTICLE 10 - MODIFICATION PAR LE CLIENT

Toute demande de modification par le Client pourra entraîner la facturation de frais complémentaires. Il est précisé que la modification d'un voyage comportant un transport international et/ou domestique entraîne l'annulation du titre de transport nominatif, puis l'émission d'un nouveau billet par la compagnie de transport. L'émission du nouveau billet est soumise à disponibilité, avec ou sans supplément, selon la catégorie tarifaire des places disponibles par rapport à la catégorie tarifaire initiale. Hors cas particuliers de certaines compagnies imposant des conditions plus restrictives (interdiction des cessions de contrat et des changements de noms, prénoms et titres de civilité), les frais de modification de noms, prénoms et titres de civilité, auprès des compagnies aériennes et de nos prestataires, sont facturés comme suit :

- Jusqu'à 7 jours du départ : frais réels retenus par les différents prestataires + 80 € par personne, représentant nos frais d'intervention ;
- Moins de 7 jours du départ : frais de résolution énoncés à l'article 9.

En tout état de cause, toute demande de modification fera l'objet d'un devis qui devra être accepté par le Client.

ARTICLE 11 - CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE

Conformément aux articles R 211-7 et L 211-11 du Code du Tourisme, le Client peut céder le contrat (hors contrats d'assurance) à un tiers satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition d'en informer CAPITALES TOURS par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, au plus tard dans les 7 jours précédant le départ, et d'acquitter les frais. De plus, le Client cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis de CAPITALES TOURS, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Hors cas particuliers de certaines compagnies imposant des conditions plus restrictives (interdiction des cessions de contrat et des changements de noms, prénoms et titres de civilité), les frais de cession sont les frais réels retenus par les différents prestataires + 100 € par personne, représentant nos frais d'intervention.

ARTICLE 12 - RÉSOLUTION OU MODIFICATION DU FAIT DE CAPITALES TOURS

Modification du fait de CAPITALES TOURS avant le départ :

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à CAPITALES TOURS, le Client en sera immédiatement averti et informé de la faculté dont il dispose, soit de résoudre sans frais le contrat, soit d'accepter la modification proposée par CAPITALES TOURS. Il lui sera notamment précisé : les modifications apportées et, s'il y a lieu, leur répercussion sur le prix du voyage ou du séjour, le délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer sa décision, les conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé, s'il y a lieu l'autre prestation proposée en remplacement ainsi que son prix.

Annulation du fait de CAPITALES TOURS avant le départ et nombre minimal de participants non atteint : Certains voyages sont subordonnés à un nombre de participants minimum. CAPITALES TOURS peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le Client des paiements effectués, sans être tenue à une pénalité ou indemnisation supplémentaire, si :

- le nombre de personnes inscrites pour le voyage est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que la résolution du contrat est notifiée au voyageur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : au plus tard vingt jours avant le début du voyage dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours, sept jours avant le début du voyage dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours, et quarante-huit heures avant le début du voyage dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;
- la défection d'un ou plusieurs clients entraîne l'annulation du voyage par CAPITALES TOURS, le contrat étant réputé n'avoir jamais existé. Le cas échéant, CAPITALES TOURS pourra néanmoins proposer aux participants restants de maintenir leur voyage, sous réserve du paiement éventuel du surcoût résultant de la défection des autres participants ;
- CAPITALES TOURS est empêchée d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI) et notifie la résolution du contrat dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ

CAPITALES TOURS ne peut être tenue pour responsable des cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au présent contrat ou encore du fait du Client ayant entraîné une inexécution totale ou partielle des prestations prévues. En conséquence, CAPITALES TOURS ne peut être tenue responsable d'éventuelles annulations ou inversions de visites entraînant la modification des programmes annexés au contrat, qui seraient imposées, sur place, par les pouvoirs publics, notamment pour des raisons administratives, politiques ou de sécurité. La responsabilité de CAPITALES TOURS du fait de ses prestataires est limitée en fonction de l'appréciation de la responsabilité de ces derniers, selon leur droit local ou toute convention internationale applicable.

Conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme, dans les cas où il n'existe pas de limitation de la responsabilité de nos prestataires résultant de conventions internationales bénéficiant également à notre agence, les dommages et intérêts versés par CAPITALES TOURS ne pourront excéder trois fois le prix total du voyage, sauf dommages corporels ou faute intentionnelle ou par négligence.

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler dans les meilleurs délais sur place, le Client bénéficie d'une assistance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, de la part du guide local et via les coordonnées du contact précisées sur le contrat de voyage et/ou dans le carnet de voyage. Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler à CAPITALES TOURS dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra exercer une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réductions de prix dus, si un signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du Client.

CAPITALES TOURS ne peut être tenue pour responsable de l'exécution des prestations achetées sur place par le voyageur et non prévues au descriptif, ni des pré-acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du Client. CAPITALES TOURS conseille de prévoir un temps de connexion suffisant (minimum de 4 heures, de manière générale) et recommande à ses clients de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.
Il est demandé au Client de se conformer aux horaires mentionnés sur la convocation et de prendre en compte le temps d'attente dû aux formalités de douane, de police, de sécurité et aux procédures sanitaires mises en place par les aéroports et compagnies aériennes. Toute présentation postérieure à l'heure limite d'enregistrement (H.L.E.), pour quelque raison que ce soit, entraînera l'annulation du dossier et l'application des frais de résolution correspondants. De même, durant les temps de transit et de correspondance dans les aéroports, il est demandé au Client de se rendre au point d'embarquement suivant dans les meilleurs délais.
Il est de la responsabilité du voyageur de respecter toutes les règles et consignes de sécurité. Le voyageur doit faire preuve de bon sens, de prudence et de précaution lors des activités auxquelles il participe. La présente brochure et le site Internet www.capitales-tours.com (et/ou le détaillant, le cas échéant) fournissent les renseignements sur les visas et les vaccins exigés pour chaque pays. Néanmoins, compte tenu de l'évolution parfois rapide de la situation administrative, politique ou sanitaire dans certains pays, les brochures et informations délivrées par nos services peuvent ne pas être à jour. CAPITALES TOURS s'efforcera de communiquer les informations disponibles les plus récentes au Client et/ou au détaillant, par téléphone, courrier électronique ou courrier postal, si celles-ci venaient à être modifiées après l'inscription définitive du Client. Malgré la qualité des informations mises à la disposition des voyageurs, elles ne dispensent nullement le Client d'adopter une attitude prudente et de recueillir des conseils spécialisés ou de se faire confirmer les informations diffusées par CAPITALES TOURS, qui ne peut en aucun cas se substituer aux médecins, aux services de vaccination de l'Institut Pasteur, à Santé publique France, au gouvernement français ou aux services consulaires/diplomatiques du (des) pays visité(s).

ARTICLE 14 - FORMALITÉS

CAPITALES TOURS fournira, uniquement pour les ressortissants français, les informations disponibles à propos des formalités administratives et sanitaires obligatoires pour le franchissement des frontières, mais ne sera pas responsable de leur obtention, sauf indication contraire du contrat. Des informations générales sont disponibles sur différents sites Internet officiels de référence, dont www.diplomatie.gouv.fr. Les participants devront avoir pris soin d'être en règle avec les formalités d'entrée propres au(x) pays de destination et de transit. Si celles-ci n'étaient pas remplies au moment du départ du fait du Client, empêchant la réalisation du voyage, le montant du voyage ne pourrait être remboursé pour le participant concerné. Pour les étrangers et les binationaux, y compris les ressortissants d'autres pays de l'Union européenne, le voyageur devra par lui-même s'informer auprès des autorités consulaires des pays d'accueil et de transit, et effectuer les démarches d'obtention des visas éventuellement requis. Lorsque CAPITALES TOURS propose au Client, sans obligation, les services d'une agence partenaire spécialisée dans l'obtention de visas, CAPITALES TOURS n'est aucunement responsable des informations transmises et des relations entre le Client et le prestataire.
Les parents d'enfants mineurs sont tenus de se renseigner sur les formalités particulières à accomplir. Les compagnies aériennes peuvent refuser de transporter un mineur non accompagné ou subordonner son transport à la réservation d'un billet avec une tarification particulière correspondant à sa prise en charge à bord. Des modifications sont susceptibles d'intervenir entre la publication des brochures de CAPITALES TOURS et la date de départ, et CAPITALES TOURS fera son possible pour transmettre à ses clients toute information accessible aux agences de voyages. En aucun cas CAPITALES TOURS ne vérifie les documents d'identité des voyageurs. Il incombe au voyageur de vérifier la validité de ses documents de voyage. Lorsque la copie de ces documents est sollicitée, c'est en vue de leur transmission aux compagnies aériennes, maritimes ou ferroviaires, ou aux services gouvernementaux d'immigration dans le(s) pays de destination.
Pièces d'identité et titres de voyage : CAPITALES TOURS ne délivre pas d'informations relatives aux documents établissant l'identité des clients ni à leurs conditions d'obtention. Il appartient au voyageur de vérifier la conformité et la validité de sa pièce d'identité et des documents en sa possession. Pour voyager hors des frontières de la France métropolitaine, un passeport et/ou une carte nationale d'identité en bon état sont exigés. De manière générale, la prolongation automatique de la validité de la CNI française, désormais d'une durée de quinze ans au lieu de dix et pouvant présenter une date facialement expirée, n'est pas reconnue dans la grande majorité des pays européens : celle-ci peut être refusée par certains pays étrangers. Dans tous les cas, un titre de voyage facialement périmé ou en mauvais état n'est pas accepté pour voyager. Si votre pièce d'identité ne présente pas une validité suffisante pour votre voyage, veillez à effectuer les démarches pour la faire renouveler le plus tôt possible. De même, pour l'obtention de votre (vos) visa(s), veillez à prendre en compte les délais de dépôt de dossier et de délivrance par les autorités consulaires. À défaut d'une pièce d'identité valable et/ou d'un visa valable, des frais d'annulation jusqu'à 100 % du montant total du voyage seront retenus et CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable.

ARTICLE 15 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

Tous les circuits de la présente brochure sont soumis à un nombre minimum et maximum de participants. Toutefois, CAPITALES TOURS se réserve la possibilité d'augmenter le nombre maximum de participants dans la limite de 10 %.

ARTICLE 16 - APTITUDE À CERTAINS VOYAGES ET FORMALITÉS SANITAIRES

CAPITALES TOURS invite les clients à se reporter au descriptif de certains voyages, circuits ou séjours qui, dans certains cas, exigent une condition physique et une autonomie particulières des participants, avant de choisir leur destination. Pour entrer dans certains pays, le Client devra vérifier les formalités sanitaires requises auprès de l'Institut Pasteur (https://www.pasteur.fr) ou sur le site du Ministère français des Affaires étrangères, qui offre la possibilité de consulter des fiches par pays relatives à son voyage (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs). Il appartient au voyageur de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'Institut Pasteur et des vaccinations exigées par le(s) pays de destination pour effectuer son voyage.
Préalablement à toute inscription, il est impératif d'indiquer par écrit à CAPITALES TOURS toutes précisions ou particularités utiles concernant le voyageur et susceptibles d'affecter le déroulement du voyage (personne à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant ou présentant un autre handicap pouvant nécessiter une assistance particulière, transport de traitement médical et/ou de matériel médical, allergies, régimes alimentaires spéciaux, etc.). Les compagnies aériennes ont toute latitude d'accepter ou de refuser les demandes de services spéciaux. Avant l'embarquement, les compagnies aériennes peuvent exiger des femmes enceintes un certificat médical mentionnant notamment le terme de leur grossesse. Dans tous les cas, les compagnies aériennes peuvent refuser le transport des femmes enceintes. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas acceptés dans les voyages ou séjours proposés par CAPITALES TOURS.
Les compagnies aériennes disposent de services adaptés aux personnes à mobilité réduite. Dans cette hypothèse, merci de nous contacter pour que nous puissions programmer l'assistance nécessaire en fonction du handicap.

ARTICLE 17 - ASSURANCE

Les programmes de CAPITALES TOURS n'incluent pas l'assurance complémentaire et facultative multirisques, qui peut être souscrite en sus. CAPITALES TOURS recommande vivement la souscription de ce contrat, qui vous permettra d'être pris en charge en cas d'incident, d'accident ou de décès des voyageurs ou de leurs proches, selon déclaration et après étude par l'assureur, en fonction des garanties souscrites. En cas de souscription, toute annulation donnerait lieu aux frais suivants : 4 % ou 5 % par personne du montant total TTC du voyage, selon l'option choisie, hors frais de gestion (15 €) et frais de visa éventuels, + 80 € de frais de dossier et de traitement par personne. Les frais de gestion (15 €) et les frais de visa éventuels ne sont jamais remboursables. En sus de ces montants, la compagnie d'assurance retient une franchise, en fonction de la nature du sinistre, précisée dans les conditions de garantie remises avec le bulletin d'inscription.

ARTICLE 18 - RÉCLAMATIONS

En application des dispositions de l'article L 211-16-II du Code du Tourisme, le voyageur informera l'organisateur (CAPITALES TOURS) ou le détaillant (l'agence de voyages qui lui a vendu le séjour), dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. Le voyageur peut adresser des messages, des demandes ou des plaintes en rapport avec l'exécution du contrat directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage ou le séjour a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à CAPITALES TOURS dans les meilleurs délais. Aux fins du respect des dates butoirs ou des délais de prescription, la date de réception par le détaillant des messages, demandes ou plaintes est réputée être la date de réception par CAPITALES TOURS. Le voyageur peut saisir directement CAPITALES TOURS par téléphone au +33 (0)1 42 71 22 44 ou par e-mail à l'adresse paris@capitales-tours.com. Les messages, demandes ou plaintes sont traités du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9 h 30 à 17 h 00. En dehors de ces horaires, ceux-ci seront traités le premier jour ouvré suivant. Lorsque l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Toute réclamation devra être effectuée par le Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les meilleurs délais sur place ou dans le mois suivant la fin des prestations, accompagnée de toutes pièces justificatives. Tout dossier incomplet ou envoyé au-delà du délai d'un mois ne pourra faire l'objet d'un traitement rapide et efficace. Aucune réclamation introduite plus de deux ans après le voyage ne sera recevable. Après avoir saisi le service clients de CAPITALES TOURS et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réclamation écrite, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. La demande de médiation doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.
La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation ayant été définitivement supprimée le 20 juillet 2025, les consommateurs résidant dans l'Union européenne peuvent, pour les litiges transfrontaliers, consulter le portail européen d'information relatif au règlement des litiges de consommation : https://consumer-redress.ec.europa.eu/.

ARTICLE 19 - CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INÉVITABLES (CEI)

Une circonstance exceptionnelle et inévitable est un événement extérieur aux parties, ayant un caractère imprévisible et insurmontable, qui empêche soit le voyageur, soit les accompagnateurs, soit l'organisateur, soit le détaillant, soit l'un des prestataires de services concernés, d'exécuter tout ou partie du ou des services de voyage prévus par le contrat. Il en sera ainsi en cas d'émeute, insurrection, prohibition quelconque édictée par les autorités publiques ou gouvernementales, conditions climatiques, géographiques, sanitaires ou politiques, sur le lieu de destination ou de transit ou à proximité immédiate de ce lieu, susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. La faculté de résolution du contrat édictée par l'article L 211-14-II du Code du Tourisme est appréciée au regard de critères objectifs et indépendants des parties, sur la base, notamment, des recommandations du Ministère français des Affaires étrangères.

ARTICLE 20 - OBJETS OUBLIÉS

CAPITALES TOURS attire l'attention de son aimable clientèle sur le fait que l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés et qu'il ne se charge pas de leur recherche et de leur rapatriement. Le Client est seul responsable de tous ses effets personnels, même laissés dans le véhicule de transport, la chambre d'hôtel ou la cabine du bateau.

ARTICLE 21 - CROISIÈRES

Le commandant de bord possède les pouvoirs les plus étendus pour procéder à toutes modifications de trajets, notamment en raison des conditions météorologiques ou pour porter assistance. Le voyageur est soumis au pouvoir disciplinaire du commandant du navire et se doit de respecter le règlement de bord affiché dans les coursives et dont un exemplaire se trouve dans chaque cabine. Un passager qui se trouverait dans des conditions telles qu'il ne pourrait affronter ou poursuivre la croisière, ou qui constituerait un danger pour la sécurité du navire, la santé ou l'intégrité de l'équipage ou des autres passagers, ou si son comportement est de nature à compromettre la jouissance paisible de la croisière pour les autres passagers, pourrait se voir infliger les mesures disciplinaires suivantes : refus d'embarquement, débarquement du passager dans un port intermédiaire, consignation à bord lors des escales, refus d'accès à certaines parties du navire ou à certaines activités. Les compagnies de croisières ne disposant pas de services médicaux suffisamment équipés, les femmes enceintes de plus de 24 semaines, ou arrivant à ce terme pendant la croisière, pourraient se voir refuser l'accès à bord. Pour les mêmes raisons, elles peuvent exiger un certificat médical d'aptitude à voyager pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Les horaires en escale doivent être scrupuleusement respectés par les passagers : les navires ne retardent pas leur départ et tout retardataire s'exposerait à ne pas pouvoir regagner le navire. Par tradition, les pourboires au personnel de bord font l'objet d'un règlement en espèces à régler sur place et sont calculés par jour et par personne.

ARTICLE 22 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du Client sont utilisées par CAPITALES TOURS dans le cadre de l'exécution du contrat de voyage souscrit et également à des fins de prospection commerciale. Pour toute demande ou renseignement concernant le traitement des données personnelles du Client, veuillez consulter notre charte de confidentialité à l'adresse https://capitales-tours.com, rubrique «Conditions générales d'utilisation des

données – Politique de confidentialité (RGPD)». Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité des données vous concernant, en application des dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Ces droits s'exercent auprès de CAPITALES TOURS, par courrier adressé au 22 rue du Roi de Sicile, 75004 Paris, ou par courriel à paris@capitales-tours.com. En tant que client, vous êtes également susceptible de recevoir nos offres commerciales.

ARTICLE 23 - LOI APPLICABLE

Le contrat de voyage conclu entre le Client et CAPITALES TOURS, et ses suites, sont soumis au droit français. Le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent en cas de litige et de contestation des présentes conditions particulières de vente.

Conditions générales et particulières de vente - Édition du 16/09/2026 : applicables à toute réservation effectuée à compter du 16/09/2026 et valables jusqu'à nouvelle mise à jour, la date d'édition faisant foi.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L 211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. CAPITALES TOURS ainsi que le détaillant (le cas échéant) seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, CAPITALES TOURS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

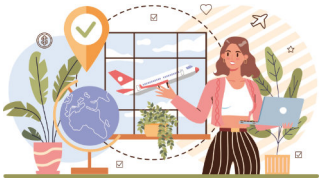
En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CAPITALES TOURS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (87-89 rue La Boétie, 75008 Paris, info@apst.travel, tél. : 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CAPITALES TOURS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248

En cas de vente par un détaillant, les coordonnées de ce dernier ainsi que celles de l'organisme auprès duquel il a souscrit une protection contre l'insolvabilité (garantie financière) vous sont communiquées sur le contrat de vente.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES (1/3)



Pour que votre seule préoccupation soit de profiter de vos vacances, voici l'ensemble des modalités pratiques de nos programmes. Prenez le temps de parcourir ces quelques lignes : bien connaître ce qui est inclus, les formalités ou les détails de votre départ, pour un voyage bien préparé !

PRIX

Tarifs établis au 16/09/2026 (hors hausses éventuelles des taxes d'aéroport et/ou du kérosène, des taxes de séjour).
Prix TTC « à partir de » par personne, calculés en euro, base chambre double/twin, au départ de France, aux dates indiquées.
Offre sous réserve de disponibilités aériennes et hôtelières, dans la classe de réservation requise, au moment de la réservation.
Le tarif enfant de moins de 12 ans fait l'objet d'un devis sur demande et n'est pas applicable à toutes les destinations. Pour toute demande, il est impératif de nous communiquer la date de naissance de l'enfant.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien aller et retour, au départ de France métropolitaine, sur vols réguliers ou vols low-cost ou vols spéciaux (sauf exceptions indiquées),
- Les pré- et post-acheminements en avion ou en train pour les séjours réservés en départ de Province,
- Les vols domestiques et/ou régionaux comme indiqués dans le programme (le cas échéant), les trajets en train de jour ou de nuit (avec nuitée à bord) comme indiqués dans le programme (le cas échéant),
- Les traversées en ferry ou bateau comme indiquées dans le programme (le cas échéant), les transferts et le transport terrestre en véhicule de tourisme adapté à la taille du groupe,
- Les services de chauffeurs-guides, guides locaux francophones durant tout le circuit ou en relais à chaque étape, selon les destinations,
- L'hébergement dans les hôtels de la catégorie indiquée en Normes Locales (NL),
- Les repas tels qu'indiqués dans chaque programme,
- Les visites et excursions avec les droits d'entrée, comme mentionnées dans chaque programme,
- Les taxes locales applicables, les taxes aéroportuaires et surcharge carburant (ou surcharge transporteur) Q ou YQ/YR connues à ce jour et mentionnées sur le devis, révisables selon nos conditions particulières de vente,
- Un carnet de voyage en version numérique contenant vos documents de voyage (billets électroniques, convocation, liste des hôtels, programme, etc.).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

Les repas et les boissons supplémentaires en dehors de ceux mentionnés au programme, Les visites, excursions et soirées facultatives, proposées « en option », Les taxes de sortie de territoire, les taxes de franchissement de frontière et les taxes hôtelières de séjour (à régler uniquement sur place), Les droits de photo/vidéo sur les sites touristiques, L'obtention et les frais de visa ou de carte de tourisme (le cas échéant), L'assurance Multirisque avec ou sans option Covid complémentaire (4 ou 5 % du montant total du voyage), Les pourboires aux guide(s) et chauffeur(s), Les dépenses personnelles et les extras dans les hôtels, Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice versa, les frais d'hébergement et/ou de restauration, dans le cadre des départs/retours de Province.

CIRCUITS ET SÉJOURS SANS AÉRIEN

Certains de nos circuits/séjours sur vols réguliers peuvent être vendus sans la prestation « vols internationaux A/R » (sur devis uniquement). Dans ce cas, les transferts aéroport/hôtel (ou port d'embarquement)/aéroport ne sont pas inclus dans le prix. Si le client se retrouve sur les mêmes vols que le reste du groupe, il pourra dans ce cas bénéficier du transfert collectif mis en place par nos soins.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Départs garantis à partir du nombre de participants indiqué sur la page de descriptif du voyage. Certains circuits sont réalisés en partage avec d'autres partenaires (participants regroupés sur place).
Le transport aérien se fait sur vols réguliers ou vols low-cost ou vols charters (dits « spéciaux »), avec ou sans escale(s) ou correspondance(s), à l'aller comme au retour. En fonction des horaires de vol, il est possible que la première et/ou dernière nuit ne soient pas passées intégralement à l'hôtel. La première et/ou dernière nuit peut être également passée à bord de l'avion, en cas de vol de nuit.
Certains hôtels peuvent vous demander de présenter une carte de crédit valide ou un dépôt en espèces, pour servir de garantie pour le règlement de vos extras, vos consommations sur place ou des frais encourus pendant votre séjour, non inclus dans notre forfait de voyage.
En cas de départ très matinal le dernier jour, le petit-déjeuner pourra être servi sous forme de collation à bord de l'avion ou il vous sera remis un carton-repas (breakfast box) en remplacement du petit-déjeuner (selon les établissements), lorsque vous quitterez l'hôtel. Selon les horaires des vols internationaux et domestiques, il est possible que certains repas soient servis à bord de l'avion.
Les chambres individuelles sont généralement plus petites qu'une chambre double à usage individuel. En fonction des destinations, les chambres triples sont possibles en nombre limité, elles sont constituées d'une chambre double avec un lit d'appoint (confort sommaire) qui ne convient pas pour un adulte.
Le sens du programme peut être inversé, l'ordre des étapes et des visites peut être réaménagé sur place en fonction des conditions météorologiques, aléas et impératifs locaux. Dans tous les cas, le contenu sera respecté ou remplacé par une visite équivalente. À noter que les visites à caractère culturel et les longues heures de transport en bus peuvent ne pas convenir à certains jeunes enfants de moins de 12 ans.
Nous nous réservons le droit de modifier le nom de la compagnie aérienne ou de substituer un hôtel par un autre de catégorie similaire, selon les disponibilités au moment de la réservation. Liste des hôtels proposés donnée à titre indicatif.
La classification des hébergements est faite selon nos critères de sélection et mentionnée en Normes Locales (NL). En tout état de cause, la liste définitive des hôtels vous sera communiquée avant le départ, dans votre carnet de voyage.
Les repas mentionnés comme « libres » sont à la charge exclusive des participants et ne sont pas inclus dans nos prestations.
Tous nos guides locaux sont francophones (sauf mention contraire dans le programme ou dans les « Infos vérité »). L'accueil par un(e) guide ou un(e) transfériste s'effectue exclusivement à votre arrivée dans le pays visité. Pour vous garantir la meilleure expérience, l'encadrement peut être assuré par plusieurs guides successifs au cours de votre séjour, en fonction des différentes étapes de votre circuit ou de la taille de votre groupe.
Les kilométrages et les temps de trajets donnés à titre indicatif peuvent varier en fonction des impératifs et aléas locaux (état des routes, trafic, météo, etc.).
Voyager en « petit groupe » n'est pas synonyme de plus de confort.
Contrairement aux autocars européens, les cars américains n'ont pas le même confort et ne possèdent qu'une porte à l'avant. L'autocar effectue des arrêts fréquents et réguliers au cours de la journée pour les pauses techniques. Dans le cadre de petits groupes, les véhicules utilisés, bien que de bon confort, ne sont pas toujours climatisés. Les informations relatives aux distances kilométriques sont données à titre purement indicatif au vu des informations disponibles au moment de la publication de notre offre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES (2/3)

Le client est seul responsable de tous ses effets personnels, même laissés dans le bus.
Les photos à caractère d'ambiance ne sont pas contractuelles.

DÉPARTS DE PARIS

Les billets seront envoyés par courrier électronique ou postal, avant le départ. L'aéroport de départ à Paris peut être différent de l'aéroport au retour.

DÉPARTS DE PROVINCE : PRE-/POST- ACHEMINEMENTS EN AVION OU TRAIN

Les pré-/post-acheminements restent soumis à disponibilité au moment de la réservation.
Les pré- et post-acheminements s'effectuent en avion (classe Économie) ou en train/TGV (2nde classe), de/vers Roissy CDG ou Paris Orly. Selon le plan de vol, un changement d'aéroport peut être requis à Paris. Pour des raisons techniques, le pré- et/ou post-acheminement peut se faire la veille du départ ou le lendemain du retour. Les horaires et le mode de pré-/post-acheminements vous seront confirmés à réception de votre convocation. Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice versa, d'hébergement et/ou de restauration sont à la charge du client.
Les billets sont non modifiables et non remboursables.

TAXES INTERNATIONALES

Montant connu à ce jour des taxes d'aéroport, de carburant, de sécurité et de solidarité, hors révision de la surcharge carburant (hausse kérosène), des taxes aéroportuaires applicables, et des taxes gouvernementales et/ou de séjour obligatoires.
Pour toute annulation avec des frais de 100% ou après émission des billets d'avion, nous ne pourrons plus rembourser la taxe YQ ou YR ou O4 correspondant à celle des surcharges carburant/transporteur. Les compagnies aériennes refusent strictement de la rembourser car elle fait partie intégrante de la composante tarifaire.

SANTÉ

Nous vous invitons à recueillir les conseils de votre médecin traitant quant à votre condition physique et à déterminer avec lui les vaccins et les traitements obligatoires ou recommandés pour la (les) destination(s). De manière générale, assurez-vous d'être à jour des vaccinations recommandées par l'Institut Pasteur pour effectuer votre séjour. CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable en cas de complications dues à un mauvais état de santé ou une contre-indication de voyager.

Vaccination contre la fièvre jaune : de nombreux pays exigent un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune pour les voyageurs en provenance d'une zone d'endémie ou y ayant transité plus de 12 heures.
Cette vaccination doit être pratiquée au moins 10 jours avant le départ dans un centre agréé ; le certificat délivré est valable à vie dans la très grande majorité des cas.
Les pays/zones à risque se situent principalement en Afrique subsaharienne et en Amérique du Sud/latine (listes actualisées disponibles auprès de l'OMS et des autorités françaises).
Le non-respect d'une obligation vaccinale entraîne un refus d'entrée par les autorités locales et ne constitue pas un motif d'annulation sans frais. Les conditions contractuelles de résolution (jusqu'à 100 % du prix du voyage) s'appliquent.
Renseignez-vous impérativement avant le départ :

- La plateforme METIS de l'Institut Pasteur : https://pasteur-lille.fr/prevention/centre-de-vaccinations-internationales/preparer-ses-voyages/
- Les conseils aux voyageurs de France Diplomatie : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs
- Votre médecin traitant ou un centre de vaccination internationale agréé.

ALLERGIES ET RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

Afin de préparer au mieux votre séjour, merci de nous faire part de vos éventuelles allergies ou exigences alimentaires dès votre inscription. Nous nous chargerons de relayer ces informations à nos partenaires locaux. Néanmoins, le risque zéro n'existant pas, nous ne sommes pas en mesure d'assurer une éviction totale des allergènes dans les plats proposés. Nous vous invitons par conséquent à prévoir les mesures de précaution adaptées à votre situation.

ACCESSIBILITÉ

Nos circuits, croisières et autotours ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il y a beaucoup de marche lors des visites et de nombreuses montées/descentes du bus qui n'est pas équipé en conséquence. Les clients doivent être autonomes et ne pas avoir besoin de l'assistance d'un tiers dans leurs déplacements. Les guides ne sont pas habilités à prendre en charge des PMR ou atteintes de tout autre handicap. Les hôtels de nos circuits/séjours ne possèdent pas tous d'ascenseurs et leurs accès ne sont pas tous adaptés aux PMR. Pour toute personne atteinte d'un handicap moteur, visuel ou auditif, il est impératif de nous informer du type de handicap et du niveau d'autonomie avant toute réservation, afin que nous puissions vérifier l'accessibilité à notre voyage. Pour toute assistance spécifique dans les aéroports, notamment l'assistance et la mise à disposition d'un fauteuil roulant, merci de nous consulter. De même pour le transport de matériel médical spécifique (appareillages, médicaments, seringues, etc.), merci de prendre contact avec notre équipe dans des délais suffisants. Ces services spéciaux font l'objet d'une demande particulière auprès des compagnies aériennes et sont soumis à conditions et/ou supplément tarifaire.

NOTE D'INFORMATION SUR LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Pour des raisons de sécurité (risque d'incendie lié aux batteries lithium), les cigarettes électroniques sont interdites dans les bagages en soute. Elles doivent être transportées en cabine, protégées contre toute activation involontaire.
Leur utilisation et leur recharge sont interdites à bord de l'avion.
Les e-liquides suivent les règles des liquides en cabine (flacons ≤ 100 ml).
De nombreux pays interdisent totalement ou réglementent très strictement ces produits (vente, import, possession ou usage). Les règles varient fortement et évoluent.
Nous vous invitons à vous renseigner précisément auprès de votre compagnie aérienne et des autorités du pays de destination avant votre départ.

RESTEZ CONNECTÉ(E) SUR PLACE : PENSEZ À L'ESIM

Pour voyager plus sereinement, l'achat d'une eSIM peut être envisagé avant le départ. Elle permet de bénéficier d'une connexion internet mobile à destination, utile pour les cartes, les messages, les démarches en ligne, etc. Cette solution est facultative et dépend de vos besoins. **Vérifiez si votre téléphone est compatible avant d'acheter une eSIM** et installez-la avant le départ.
Plusieurs fournisseurs proposent des eSIM de voyage, par exemple Airalo, Holafly ou Saily *(liste non exhaustive, sans partenariat avec notre agence)*.



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES (3/3)

VALISES CONNECTÉES ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Les «smart bags» / bagages connectés avec batterie lithium ne sont admis en soute qu'à condition que la batterie soit amovible. Les voyageurs doivent alors la retirer et l'emporter en cabine. Les bagages à batterie non amovible sont généralement refusés.

Les «powerbanks» (batteries externes) sont strictement limités à la cabine. La plupart des modèles ≤ 100 Wh sont acceptés ; au-delà (jusqu'à 160 Wh) une autorisation et une limite de 2 par personne s'appliquent souvent.

Ces règles pouvant évoluer, renseignez-vous systématiquement auprès de la compagnie aérienne avant votre départ.

Des mesures de sûreté strictes sont appliquées dans tous les aéroports français et internationaux. Tous les appareils électroniques transportés en bagage cabine (exemple : ordinateur portable, tablette, appareil photo, smartphone, console de jeux, etc.) doivent être chargés et en état de fonctionnement. Les agents de sécurité peuvent vous demander d'allumer vos appareils lors du contrôle. En cas d'appareil déchargé ou défectueux, le passager pourra se voir refuser l'embarquement avec cet appareil. En cas de confiscation, l'appareil ne vous sera pas restitué. Les frais d'annulation en cas de refus d'embarquement restent à la charge du passager, avec 100 % de frais retenus. CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES ET FORMALITÉS

Avant toute réservation et jusqu'au départ, chaque voyageur doit vérifier les conditions d'entrée, de transit, de séjour et de sortie applicables à sa situation. Lorsque le voyage nécessite un passeport, celui-ci doit être en bon état, présenter la durée de validité exigée par les pays de destination et de transit et comporter au moins deux pages vierges et face à face. Ces exigences variant selon les pays, la présence de deux pages vierges face à face ne constitue pas une règle générale. En cas de vols avec escale, il convient de vérifier les formalités d'entrée ou de transit dans le pays d'escale.

Sauf indication contraire, les formalités administratives mentionnées dans cette brochure sont établies pour les ressortissants français voyageant avec un passeport ordinaire. Pour tout voyageur d'une autre nationalité ou les binationaux, veuillez vous renseigner précisément auprès de l'ambassade ou des services consulaires du (des) pays de destination, et de transit le cas échéant. Il appartient au client et à chaque personne figurant sur son bulletin d'inscription de s'assurer qu'ils sont en règle avec les formalités d'entrée propres au(x) pays de destination : formalités de police, de douane et de santé. Certains pays exigent la délivrance d'un visa. Il leur appartient également de vérifier que les noms, prénoms et titre de civilité qui figurent sur les documents de voyage (réservations, titres de transport, bons d'échange, etc.) correspondent exactement à ceux de la pièce d'identité utilisée pour le voyage.

Le cas échéant, le délai de délivrance d'un visa et la décision relative à la délivrance ou non d'un visa incombe exclusivement aux autorités des pays de destination, seules compétentes en la matière. CAPITALES TOURS informe les clients que la durée moyenne d'obtention des visas est de 15 à 45 jours, à compter de la réception de l'intégralité des documents requis par l'ambassade ou les services consulaires, en fonction des destinations et de la période à laquelle est déposée la demande de visa. Pour les personnes de nationalité autre que française et les binationaux, celles-ci doivent se rapprocher du consulat du(des) pays visité(s) afin d'être en règle, le jour du départ.

Chaque voyageur, y compris tout mineur ou nourrisson, doit disposer de son propre document d'identité ou de voyage — Carte Nationale d'Identité ou passeport selon la destination — en cours de validité, en bon état et conforme aux exigences des pays de destination et de transit. L'inscription éventuelle d'un enfant sur le passeport de l'un de ses parents ne remplace pas un document individuel. Le permis de conduire et le livret de famille ne constituent pas des documents permettant, à eux seuls, de franchir une frontière.

Mineurs voyageant sans leurs parents : tout mineur résidant en France et non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa n°15646*01), accompagnée d'une pièce d'identité valide et de la copie du titre d'identité du parent signataire.

Carte nationale d'identité : Certaines CNI délivrées à des majeurs entre 2004 et 2013 restent valables 5 ans après la date figurant sur la carte, mais beaucoup de pays ne reconnaissent pas cette mesure de prolongation automatique de validité et le passager pourra être refusé à l'enregistrement ou à l'embarquement. Nous recommandons vivement de voyager avec un passeport en cours de validité.

Pour plus d'informations, consultez les sites officiels :

- https://www.service-public.gouv.fr/ (autorisation de sortie de territoire, formulaire à télécharger)
- https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ (validité des documents d'identité pays par pays)

Il appartient uniquement aux autorités de police de l'air et des frontières de décider de l'embarquement ou non des passagers. De même, il appartient exclusivement aux autorités d'immigration à destination d'accepter ou non des passagers arrivant sur leur territoire, même munis d'un visa.

Pour voyager en toute sérénité, nous vous invitons à enregistrer gratuitement votre séjour sur le portail Ariane, un service officiel qui veille sur votre sécurité et vous informe en temps réel lors de vos déplacements à l'étranger : https://fildariane.diplomatie.gouv.fr

Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer : nous vous invitons à vérifier les formalités en vigueur auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avant votre départ : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/.

INFORMATIONS À ENVOYER À CAPITALES TOURS DÈS LA RÉSERVATION

Dès votre inscription ou au plus tard à 45 jours du départ, merci de nous faire parvenir une photocopie ou un scan bien lisible de votre passeport biométrique ou de votre CNI, valable pour la(les) destination(s) choisie(s) ou bien les informations suivantes pour chaque participant :

- NOM(S)/ PRÉNOM(S) (Pour les USA et le Canada : identique aux formulaires ESTA et AVE - nom de naissance OBLIGATOIRE -)
- SEXE
- DATE ET LIEU DE NAISSANCE DU PASSAGER
- NATIONALITÉ
- NUMÉRO DE PASSEPORT
- DATE ET LIEU D'ÉMISSION DU PASSEPORT
- DATE D'EXPIRATION DU PASSEPORT
- PAYS DE RÉSIDENCE
- SI VISA : N° DU VISA + LIEU ET DATE D'ÉMISSION DU VISA

Pour plus d'informations sur les types de passeport, il est recommandé de consulter le lien suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11603

Pour tout voyage, veuillez bien vérifier que votre passeport comporte au moins deux pages vierges consécutives ou en face à face, pour l'apposition des tampons et du visa (le cas échéant).



FORMALITÉS
CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU TERRITOIRE (FRANCE ET PAYS DE DESTINATION)

CAPITALES TOURS vous informe des formalités et consignes générales applicables à votre voyage, en s'appuyant sur les recommandations des autorités françaises et de nos partenaires locaux, afin que vous voyagiez dans les meilleures conditions possibles.

Prenez connaissance de ces dispositions dès votre inscription afin d'avoir le temps d'accomplir toutes les démarches nécessaires avant votre départ.

OÙ VOUS INFORMER

Les conditions d'entrée de chaque pays de destination et de transit peuvent évoluer. Nous vous recommandons de les vérifier régulièrement, jusqu'au départ, auprès des autorités compétentes :
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), fiches par pays et conseils aux voyageurs : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs
Institut Pasteur, informations sanitaires et vaccinales : https://www.pasteur.fr

Ces informations concernent les ressortissants français. Si vous avez une autre nationalité, renseignez-vous auprès des services consulaires des pays concernés.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Selon votre destination, vous devez être muni d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, parfois avec une durée de validité minimale après la date de retour. Certains pays exigent aussi un visa ou une autorisation électronique de voyage (ESTA, ETA…). Un mineur voyageant sans ses parents doit disposer d'une autorisation de sortie du territoire.

ASSURANCE MULTIRISQUES

Certains pays exigent la souscription d'une assurance multirisques couvrant la totalité du voyage. CAPITALES TOURS propose ce type d'assurance en option au moment de l'inscription (nous consulter pour le prix et les détails du contrat). Dans le cas contraire, vous devrez la souscrire par ailleurs et fournir une attestation au moment de votre inscription et de votre départ.

SANTÉ ET VACCINATIONS

Certaines destinations exigent ou recommandent des vaccinations (par exemple la fièvre jaune) ou la présentation d'un certificat. Ces exigences s'imposent au même titre qu'un visa. Les autorités du pays peuvent également procéder à un contrôle sanitaire à l'entrée.

COMPAGNIES AÉRIENNES

Les compagnies aériennes peuvent exiger des formalités supplémentaires. Elles sont détaillées sur le site de chaque transporteur, que nous vous invitons à consulter avant votre départ.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR AU DÉPART

Les règles d'entrée peuvent changer à court terme, parfois sans préavis. Il appartient au voyageur de s'assurer, avant et le jour du départ, qu'il remplit toutes les conditions requises. Un défaut de visa, d'assurance ou de document exigé, ou le refus de se soumettre à une vaccination ou à un contrôle obligatoire, ne constitue pas un motif d'annulation sans frais. Les frais d'annulation prévus au contrat s'appliquent alors, jusqu'à 100 % du montant total du voyage, sans préjudice des droits prévus à l'article L211-14 du Code du tourisme.

ARIANE

Avant de partir, pensez à inscrire votre voyage sur Ariane, l'application du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Tous les ressortissants français, qu'ils vivent en France ou à l'étranger, peuvent enregistrer un voyage touristique, personnel ou professionnel de moins de 6 mois. Si la situation du pays le justifie, vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité. La personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.
Site web officiel : https://fildariane.diplomatie.gouv.fr

INFORMATIONS DONNÉES À TITRE INDICATIF

Ces informations sont données à la date d'édition et peuvent être modifiées sans préavis. Elles facilitent la préparation de votre voyage mais ne prétendent pas à l'exhaustivité : nous vous invitons à les confirmer auprès des sources officielles. CAPITALES TOURS ne délivre aucune autorisation d'entrée ou de déplacement et ne peut se substituer à votre médecin, aux services de vaccination de l'Institut Pasteur ou aux services consulaires des pays visités.